

République Française
Département de l'Isère
Commune de CREYS MEPIEU

**PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
De la commune de CREYS MEPIEU
Séance du 04 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à dix-huit heures trente, s'est réuni le Conseil municipal de la commune de CREYS MEPIEU, à la mairie, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Étaient présents : Séverine **POËTE**, Philippe **FILLOD**, Ghislaine **POZZOBON**, Ludovic **CHENEVAL**, Sandra **DREVET**, Patrick **GROS**, Gilles **GAUTIER**, Philippe **GIROUD**, Stéphanie **BATAILLON**, Jean-Claude **GENGLER**, René **GIPPET**, Ligia **HODY**, Pierre **DE SMEDT**, David **ARNAUD**,

Excusés : Nadine **MELLET**, Christèle **LHERISSON**, Isabelle **MAYEN** (procuration donnée à Philippe **FILLOD**), Christelle **MELLET** (procuration donnée à Stéphanie **BATAILLON**)

Secrétaire : Séverine **POËTE**

Date de la convocation : 27 Juin 2024

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 MAI 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 06 mai 2024

JURÉS D'ASSISES – TIRAGE AU SORT

M. Le Maire informe le conseil que la désignation des jurés d'assises doit être effectuée publiquement par tirage au sort. Il est procédé au tirage au sort effectué sur la liste électorale. Le tirage au sort pour participer au jury d'Assises a désigné :

- 1- Norbert LARUE
- 2- Eliane RIVE née GAUTHIER
- 3- Sandra DREVET

CREATION DE POSTES DE DROIT PUBLIC

Suite à des mouvements de personnels (rupture conventionnelle, démission et fins de contrats), et une réorganisation des services pour la rentrée il convient de créer de nouveaux postes à savoir :

- a. deux postes de droit public de 29 h (annualisés sur le temps scolaire) dont un intégrant du temps de ménage pour le gîte Morget.
- b. un poste de 24h30.
- c. un poste de 21h reste vacant, en attente car une classe fermera peut-être à la rentrée de septembre 2024.
- d. poursuivre un poste pour une étudiante en MFR en professionnalisation.
L'organigramme sera présenté à la rentrée.

COMMERCIALISATION LES VERNES

M. Le Maire informe le conseil du dépôt de quatre candidatures pour l'acquisition de lots – lotissement les vernes –

Une personne a annulé oralement sa candidature, il lui sera demandé de confirmer sa décision par écrit. Après avoir vérifié la validité des offres le conseil délibère de la façon suivante :

COMMERCIALISATION – Lot. LES VERNES – LOT n° 2

Conformément au règlement de la commercialisation et aux conditions de vente des lots du lotissement communal « les vernes », cadastré 227D n° 225 (délibération n° 2024.03.02 du 6 mai 2024).

Après avoir étudié les candidatures déposées

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après que David ARNAUD ait quitté la salle des délibérations,
A L'unanimité,

PROMET de vendre à M. Rémi ARNAUD et Mme Précillia TEIXEIRA domiciliés 85, grande rue à MONTALIEU-VERCIEU (Isère), le lot n° 2, d'une superficie de 648 m², pour un montant de 71 280.00. €

DIT que cette promesse de vente sera transformée en un acte authentique dès que conditions générales de vente du règlement de la commercialisation seront remplies.

PRECISE que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

CHARGE l'Office notarial de MORESTEL d'établir les actes à intervenir

CHARGE M. Le Maire ou M. Ludovic CHENEVAL de signer l'acte à intervenir

COMMERCIALISATION – Lot. LES VERNES – LOT n° 4

Conformément au règlement de la commercialisation et aux conditions de vente des lots du lotissement communal « les vernes », cadastré 227D n° 225 (délibération n° 2024.03.02 du 6 mai 2024).

Après avoir étudié les candidatures déposées

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'unanimité,

PROMET de vendre à M. Hugo TAVAGNUTTI et Mme Julie FERNANDEZ SANTONNAT domiciliés 29, place de l'église à SAINT VICTOR DE MORESTEL (Isère), le lot n° 4, d'une superficie de 649 m², pour un montant de 64 900.00. €

DIT que cette promesse de vente sera transformée en un acte authentique dès que conditions générales de vente du règlement de la commercialisation seront remplies.

PRECISE que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

CHARGE l'Office notarial de MORESTEL d'établir les actes à intervenir

CHARGE M. Le Maire ou M. Ludovic CHENEVAL de signer l'acte à intervenir

COMMERCIALISATION – Lot. LES VERNES – LOT n° 5

Conformément au règlement de la commercialisation et aux conditions de vente des lots du lotissement communal « les vernes », cadastré 227D n° 225 (délibération n° 2024.03.02 du 6 mai 2024).

Après avoir étudié les candidatures déposées

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'unanimité,

PROMET de vendre à M. Luka SAENZ domicilié 42, rue de jouenet MONTALIEU-VERCIEU (Isère) et Lucy CHRISTIN 15, impasse du four BRIOD (Ain), le lot n° 5, d'une superficie de 602 m², pour un montant de 60 200.00. €

DIT que cette promesse de vente sera transformée en un acte authentique dès que conditions générales de vente du règlement de la commercialisation seront remplies.

PRECISE que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

CHARGE l'Office notarial de MORESTEL d'établir les actes à intervenir

CHARGE M. Le Maire ou M. Ludovic CHENEVAL de signer l'acte à intervenir

ARTIFICIALISATION DES SOLS - RAPPORT

M. Le Maire informe le Conseil que la loi climat et résilience du 21.08.2021 impose aux maires des communes dotées d'un document d'urbanisme (PLU) de présenter, une fois tous les trois

ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur leurs territoires au cours des années civiles précédentes.

M. Le Maire présente le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols, il demande au conseil de bien vouloir se prononcer à ce sujet,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

NE SOUHAITE PAS se prononcer sur ce rapport, car il constate de nombreuses incohérences et des anomalies notoires sur les différentes cartes, sachant que les bâtiments agricoles ne sont pas comptés dans les zones d'artificialisation.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT TELEALARME

Dans le cadre de son action de favorisation du maintien à domicile du public sénior de la commune, les délégués téléalarme transfèrent les informations au CCAS de BOURGOIN-JALLIEU et prennent rendez-vous pour l'installation du transmetteur relié à la centrale d'écoute du Service Départemental Incendie et secours de l'Isère.

Afin de mener à bien cette mission, M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer une convention de partenariat avec le CCAS de BOURGOIN-JALLIEU,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

CHARGE M. Le Maire de signer la convention de partenariat avec le CCAS de BOURGOIN-JALLIEU dans le cadre du servie téléalarme.

PRECISE que cette convention prendra effet le 1^{er} janvier 2025

CONVENTION DE CONTRIBUTION AU FONDS D'AIDE D'URGENCE INTEMPERIES EN ISERE DANS LA VALLEE DU VENEON

M. Le Maire informe le conseil de la création par le département de l'Isère d'un fonds d'aide d'urgence pour soutenir les dépenses engagées par les collectivités locales sinistrées de la vallée du vénéon. En effet, du 21 au 23 juin 2024, les violentes intempéries et les cures torrentielles qui s'en sont suivies ont provoqué de très lourds dégâts dans la vallée du Vénéon en Oisans.

Il demande au conseil de bien vouloir soutenir les communes du périmètre sinistré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE de verser **5 000.00 €** au fonds d'aide d'urgence intempéries en Isère dans la vallée du vénéon

CHARGE M. Le Maire de signer la convention de contribution au fonds d'aide d'urgence avec le Département pour permettre le versement de cette aide,

DENOMINATION RUE DES VERNES

Dans le cadre de l'adressage, il convient de délibérer pour nommer la rue du lotissement « les vernes »,

M. Le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer à ce sujet,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

NOMME – Rue des vernes - la rue du lotissement « les vernes » à Faverges,

DETERMINATION D'UN MONTANT DE LOCATION AU M²

Ghislaine POZZOBON rappelle la délibération n° 2023.01.13 du 02/02/2023 relative à la détermination d'un montant de location au m². Elle propose de réactualiser ce montant, en appliquant l'indice de référence des loyers (IRL) du premier trimestre 2024, soit 3.50 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

FIXE, à compter du 04 juillet 2024, le montant au m² de location des logements communaux à **7.61 €**

MAINTIENT à **50.00 €** le montant forfaitaire de location des garages et annexes

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS RUE DE PENELON – convention n° 23-003-139

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs (BT/FT/EP) rue de pénelon, nécessitent la pose d'un coffret ainsi que des réseaux électriques en souterrain sur les parcelles communales cadastrées 227AC n° 272-296,

Pour mener à bien cette mission, il est nécessaire de signer une convention de servitude avec le TE38,

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

CHARGE M. Le Maire de signer la convention n° 23-003-139 avec **le Territoire d'énergie Isère (TE38)**

ASCOREAL – NOUVELLE ETUDE PAYSAGERE

Suite à une nouvelle visite sur site, un nouveau programme fonctionnel et technique pour le projet de requalification paysagère à Creys, Faverges, Ecole maternelle est présenté. Ce programme est destiné aux concepteurs en vue d'un concours. Cette proposition, plus sérieuse et réaliste est validée par le conseil municipal. Philippe GIROUD demande si une modification va être apportée pour l'accès au pôle maternel. La configuration actuelle oblige les véhicules à rouler au pas, donc aucun changement n'est envisagé.

RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

L'état et l'éducation nationale prendront en charge à la rentrée l'intervention du personnel encadrant des enfants en situation de handicap. Pour rappel, la commune a assuré la rémunération de ces personnels sur les temps périscolaires dans le cadre d'une convention avec l'état et l'éducation nationale sur l'année scolaire écoulée.

MUR DE SOUTÈNEMENT - CREYS

Le mur de soutènement situé sous les logements communaux (bar et logements) va être renforcé grande rue de CREYS. En attente de devis.

AMENAGEMENT DE LA CURE DE MEPIEU

Présentation des plans modifiés suite aux échanges avec l'architecte. Prise en compte d'un local technique et d'espace pour le linge – d'une réorganisation des espaces. Cependant toutes les évacuations des sanitaires ne sont pas alignées comme demandé.

DIAGNOSTIC DES BESOINS SOCIAUX

146 retours enregistrés - Les retours redondants sont la satisfaction des services scolaires, la qualité des services de la bibliothèque, le manque de place au centre loisirs. Les préoccupations portent sur le manque de médecins et de spécialistes, le manque de commerces, les coûts des énergies, la vitesse de circulation excessive dans les hameaux quelques demandes de navettes.

TOUR DE TABLE

Philippe FILLIOD rend compte de l'étude de trafic réalisé sur la commune. Des radars ont été placés rue de Pénelon, Grande rue de Pusignieu et rue du Devin. A l'exception de quelques véhicules, ces mesures ne révèlent pas de vitesse excessive. Un maximum de comptage va être effectué ce qui permettra d'avoir des données factuelles car le ressenti de vitesse est très subjectif. Cela permettra de prioriser les actions.

Ghislaine POZZOBON a assisté aux AG

- AG du foot positive – Excellente restitution du projet de la bibliothèque avec l'implication de l'école et de nombreuses associations. AG du badminton après 1 an de création : 114 adhérents dont 61 de Creys Mépieu.

✓ Agenda

- 07/07 : élections législatives – 2nd tour – rappel des permanences
- 08/07 : réunion bilan fête de la musique à 18h
- 22/08 : remise des fournitures scolaires aux CM2.
- 05/09 : rentrée des associations à St Victor de Morestel

REUNION DU 04 juillet 2024 DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE

Vu la délibération n° 2020.04.03 du 02 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT,

DPU

DIA0381392410005-DEBAENE – LHOMEL – 58, rue du courray

B 433 – FILLIOD Mathilde-Vincent RADIX

DIA0381392410007-ZAIQUE Vianney – 171, montée de la ville

AB 281-533 - B 433 – MELIN Aurélien et MARTIN Léa

DIA0381392410006- Gérard et Odile DAVID – 319, rue de la bergerie

B 554 – GILLET Bruno et GOUTTE Joëlle

MAPA

CONCESSION CIMETIERE

Cimetière : 1 – CREYS - Carré n° 5 - Emplacement n° 63

Concessionnaire:

LARUELLE André